



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 509-2024

AVIS EST, par la présente donnée par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 509-2024 RÉGISSANT LE DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES CÈDRES

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité à www.ville.lescedres.qc.ca

Donné à Les Cèdres, ce 26^e jour du mois de mars 2024.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement numéro 509-2024 aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 26 mars 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^e jour du mois de mars 2024.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe